

Mémoire de la Préfecture de Limoges Métropole

Vo la délibération du conseil communautaire du 27 avril 2026 relative aux attributions des concessions cinéraires au territoire de Limoges Métropole.

Vo la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2025 relative à la fixation des tarifs des concessions pour l'année 2026.

Vo le dossier technique relatif à la concession cinéraire n° 891_2.

Article 1. Le conseil communautaire de Limoges Métropole a délibéré sur la concession cinéraire n° 891_2 relative à la concession cinéraire n° 891_2.

Article 2. Cette concession est attribuée à titre de concession pour une durée de 15 ans, prenant effet le 01 juillet 2026 et expirant le 30 juin 2041.

Article 3. La concession est attribuée au titre d'une concession forfaitaire.

Article 4. L'acte de concession est soumis au respect des conditions de concession prévues par une délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole, en ce qui concerne :

- (1) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (2) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (3) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (4) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (5) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (6) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (7) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (8) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (9) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (10) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (11) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (12) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (13) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (14) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (15) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (16) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (17) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (18) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (19) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (20) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (21) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (22) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (23) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (24) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (25) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (26) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (27) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (28) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (29) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (30) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (31) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (32) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (33) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (34) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (35) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (36) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (37) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (38) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (39) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (40) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (41) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (42) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (43) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (44) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (45) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (46) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (47) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (48) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (49) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (50) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (51) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (52) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (53) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (54) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (55) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (56) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (57) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (58) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (59) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (60) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (61) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (62) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (63) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (64) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (65) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (66) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (67) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (68) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (69) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (70) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (71) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (72) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (73) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (74) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (75) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (76) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (77) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (78) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (79) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (80) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (81) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (82) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (83) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (84) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (85) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (86) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (87) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (88) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (89) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (90) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (91) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (92) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (93) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (94) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (95) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (96) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (97) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (98) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (99) l'attribution de la concession cinéraire ;
- (100) l'attribution de la concession cinéraire ;

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 891_2

1 DOCUMENT - Publié le 24 Mars 2026

 **DEC_FUNER_891_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf**
(.pdf, 235,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**